Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NÉGOCIATIONS SALARIALES

Compromis en vue entre le Conseil d'Etat et les associations du personnel

Les négociations sur les salaires 1999 entre les délégations du Conseil d'Etat et des associations de fonctionnaires se sont poursuivies le vendredi 23 octobre 1998. Elles ont permis de réaliser un rapprochement des positions, dans un esprit constructif salué de part et d'autre. Un compromis paraît désormais envisageable pour la dernière séance de négociations, qui doit avoir lieu lundi prochain, le 26 octobre 1998. Sous réserve de vérifications techniques, ce compromis permettait d'établir à environ 30 millions de francs la réduction de l'augmentation de la masse salariale.

Lors de la première réunion entre représentants du gouvernement et des collaborateurs de l'Etat, le mercredi 21 octobre, le Conseil d'Etat avait indiqué qu'il était disposé à reporter la mesure la plus contestée, qui portait sur la Caisse de pensions, à une négociation ultérieure sur le statut des fonctions publiques. Il s'agit là d'une concession substantielle, puisqu'il c'était la seule mesure structurelle, ayant des effets durables au-delà de l'année 1999.

L'offre initiale des associations du personnel consistait à proroger pour 1999 la convention salariale appliquée en 1998. Cette convention prévoit notamment une contribution de solidarité progressive à retenir sur tous les salaires. L'économie découlant de cette convention est estimée à 21,8 millions de francs pour 1998, et à environ 0,3 millions de plus pour 1999 étant donné une augmentation globale de la masse salariale de l'ordre de 1,5%.

Cette offre était insuffisante aux yeux du Conseil d'Etat, dont la cible d'économies initiale était de 35 millions. Pour s'en rapprocher, les représentants du personnel ont proposé deux mesures complémentaires, soit un " pont obligatoire " (congé non payé) d'un jour (4 millions), et la reprise d'une mesure contenue dans la décision initiale du Conseil d'Etat, soit la réduction de l'enveloppe pour payement des heures supplémentaires (3 millions). L'économie totale serait ainsi de quelque 29 millions. Ce montant est proche de la limite au-dessous de laquelle le Conseil d'Etat ne veut pas

descendre, afin de garantir un déficit inférieur à 400 millions au budget 1999.

Les négociations doivent être conclues lundi prochain, le 26 octobre, dernier délai imposé par le calendrier des débats budgétaires du Grand Conseil. Si elles aboutissent à un accord, celui-ci devra encore être ratifié d'une part par le Conseil d'Etat, d'autre part par les organes compétents des associations de fonctionnaires, qui ont convoqué leurs assemblées générales pour le jeudi 29 octobre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 octobre 1998

Vincent Grandjean, chancelier d?Etat, 021/ 316 40 42